

Déchèteries

Les déchèteries de la CCPO

Où se procurer son badge d'accès ?

Le badge est délivré uniquement à la mairie de votre domicile sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Un problème, une question : 04 72 31 90 88

-

Chaponnay

Rue du Stade

Horaires :

Lundi, jeudi : de 15h à 18h

Mercredi, samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Consignes :

encombrants / déchets verts / gros cartons / ferraille / bois / gravats / placo plâtre / batteries / huiles minérales / huiles végétales / film plastique / déchets d'équipements électriques et électroniques / piles / déchets dangereux des ménages / néons et ampoules basse consommation / cartouches d'encre / capsules de café en aluminium.

-

Saint-Symphorien-d'ozon

ZI Pontet - Rue Jules. Guesde

Horaires :

Lundi / Mercredi et Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi : de 15h à 18h

Consignes :

encombrants / déchets verts / gros cartons / ferraille / bois / gravats / placo plâtre / batteries / huiles minérales / huiles végétales / film plastique / déchets d'équipements électriques et électroniques / piles / déchets dangereux des ménages / néons et ampoules basse consommation / cartouches d'encre / capsules de café en aluminium / pneus véhicules légers.

•

Sérézin-du-Rhône

Chemin des Verchères

Horaires :

Lundi / Mercredi : de 14h à 18h

Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Consignes :

encombrants / déchets verts / gros cartons / ferraille / bois / gravats / placo plâtre / batteries / huiles minérales / huiles végétales / film plastique / déchets d'équipements électriques et électroniques / piles / déchets dangereux des ménages / néons et ampoules basse consommation / cartouches d'encre / capsules de café en aluminium.

•

Ternay

Rue des Chassagnes

Horaires :

Lundi / Vendredi : de 14h à 18h

Mardi : de 15h à 18h

Mercredi et Samedi : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

Jeudi : de 9h à 12h

Consignes :

encombrants / déchets verts / gros cartons / ferraille / bois / gravats / placo plâtre / batteries / huiles minérales / huiles végétales / film plastique / déchets d'équipements électriques et électroniques / piles / déchets dangereux des ménages / néons et ampoules basse consommation / cartouches d'encre / capsules de café en aluminium / pneus véhicules légers /

fenêtres / meubles.

Règles de fonctionnement des déchèteries pour les particuliers

Dépôts autorisés à raison de 2m³/jour et par déchets sauf pour les végétaux (4m³/jour)

Tri nécessaire avant le dépôt dans les bennes

Les camions-plateau ne sont plus autorisés pour des raisons de sécurité

Règles de fonctionnement des déchèteries pour les professionnels

Les artisans, commerçants, PME peuvent uniquement déposer leurs cartons bruns.

Tri des déchets

Bac jaune :

Depuis le 4 avril 2016, vous pouvez déposer tous les emballages en plastique SOUPLES ET RIGIDES dans votre bac jaune !

Tous les emballages en plastique, briques alimentaires (Tétra pack), cartonnettes, boîtes de conserve, canettes et aérosols en acier ou aluminium, bouteilles en plastique et flacons en plastique, enveloppes, papiers, journaux, magazines, publicités, prospectus, cahiers, livres, courriers, lettres, catalogues et annuaires se déposent dans les bacs jaunes.

Bac gris :

les ordures ménagères

les lampes à filaments

Conteneur vert

les récipients en verre

Où jeter votre verre près de chez vous ?

Chaponnay : Complexe sportif Gilles Laforêt - Rue des Fontaines - Parking de la caserne des Pompiers – Déchetterie - Montée de l'église - Hameau de Flassieu - Parc d'affaire de la vallée de l'ozon - Hôtel Mercure, ZI Chapotin - Etap Hôtel, ZI Chapotin – Mairie

Communay : Aire d'autoroute, sens Sud/nord – Aire d'autoroute sens Nord/sud – Stade route de Marennes – Tennis – Angle route de Sérézin et de la rue des acacias – Rue Georges

Brassens en face de la résidence de la Forge – RN7 en face de la chapelle de Limon – Rue des Magniolias en dessous de la Mairie – Parking de l'école maternelle à proximité des pompiers
Marennas : Parking du stade – Intérieur du stade – Parking derrière la Mairie

Saint-Symphorien-d'Ozon : Avenue des Tilleuls – Espace Louise Labé - Route de Solaize – place de l'ancienne Mairie – Rue de la Barbandière – Rue Alphonse Daudet – Rue Louis de Broglie – Avenue du 8 mai 1945 – Rue des Terreaux – Rue de la piscine – Déchetterie – A l'angle de la rue du Pontet et de la rue de l'école – Parking du Collège – Avenue du Champ de Mars

Sérézin-du-Rhône : Rue des pêcheurs – Parking de l'école – Rue de Ternay – Rue Chantemerle – Parking restaurant le Grill – Parking de la gare – Déchetterie – Rue Devaux – Rue de l'Ozon – Rue des carrières

Simandres : Parking restaurant la Campagnarde – Route de Marennas – Parking en face de la Mairie – Rue du Stade – Parking du Stade

Ternay : Parking restaurant le Gaulois - A l'angle de la rue Gravignan et de la rue des Cités – Déchetterie – Rue des Diamants, Parking du Royal Club – A l'angle de la rue Boucheratte et de la rue Villeneuve – Montée de la Sauvagerie – Route de Sérézin – Place de la Mairie – A l'angle du chemin de Crapon et du chemin de Mont Ferrand – Entrée parc du grand Clos – Au stade à proximité du bassin de pêche – Rue des barbières.

La CCPO adhère au SITOM

Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud Rhône

SITOM Sud-Rhône

262, rue Barthélémy Thimonnier

ZAC de Sacuny

69530 Brignais

Tél. 04 72 31 90 88

Fax : 04 78 05 15 19

E-mail : contact@sitom-sudrhone.com

www.sitom-sud-rhone.com